



HCCH

Connecter Protéger Coopérer Depuis 1893
Connecting Protecting Cooperating Since 1893

2022

**RAPPORT
ANNUEL**

Message du Secrétaire général

2022



L'année 2022 s'est caractérisée par un regain d'énergie, puisque le retour tant attendu aux réunions et activités en personne a empli l'année d'optimisme et de motivation. Les événements inhabituels de ces deux dernières années ont exigé une adaptation et une résilience sans faille. Cette année, nous observons que ces impératifs ont aiguisé des compétences et des comportements qui nous ont permis de nous installer dans une « nouvelle normalité ». Le passage aux réunions en ligne et en format hybride, en dépit de certains défis, nous a fait progresser vers l'universalité et l'inclusion grâce à une participation plus large. L'année a également vu la reprise d'activités qui avaient été différées et le lancement de nouvelles initiatives. Au Bureau Permanent, le travail s'est poursuivi avec un élan optimal de manière à pouvoir répondre aux besoins d'un réseau de Membres de la HCCH et d'autres Parties liées en continuelle expansion.



En 2022, le Bureau Permanent a organisé plus de 40 réunions et événements publics, en ligne et en personne, à La Haye et ailleurs. Comme le relate dans le détail le présent Rapport annuel, le Bureau Permanent a été témoin de pas moins de 20 formalités conventionnelles – une progression significative par rapport aux années précédentes. Ces formalités sont le produit des nombreuses interactions fructueuses menées en personne au cours de l'année, ainsi que des efforts inlassables déployés depuis plusieurs années. Parmi les nombreuses formalités conventionnelles, l'adhésion de l'Union européenne à la Convention Jugements de 2019 et la ratification par l'Ukraine de ladite Convention – intervenues en août – ont représenté un fait marquant, puisque ces formalités déclencheront l'entrée en vigueur de la Convention le premier septembre 2023, soit un peu plus de quatre ans après sa conclusion.

En mars, notre Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) s'est tenu en ligne pour la deuxième fois de son histoire. La réunion du CAGP de cette année était particulièrement mémorable, en ce sens qu'elle était la dernière à être présidée par M. Andrew Walter (Australie), et qu'elle a vu l'élection du Dr Marcelo De Nardi (Brésil) et de Mme Yael Weiner (Israël) en tant que nouveau Président et nouvelle vice-Présidente. Aussi, lors de cette même réunion, nous avons également eu le plaisir d'accueillir El Salvador comme 91^e Membre de la HCCH.

En mai, la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et du Protocole Obligations alimentaires de 2007 s'est tenue pour la première fois. Plus de 200 délégués représentant les Membres de la HCCH, les Parties contractantes et les observateurs de toutes les régions du monde ont participé à la réunion, soit en personne au Palais de la Paix, soit à distance. Les délégués ont discuté de plusieurs questions relevant du champ d'application de la Convention et du Protocole et ont confirmé que ces instruments restaient adaptés à leur objectif.

Peu après, la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 s'est réunie pour la cinquième fois, début juillet. Tenue entièrement en ligne, la réunion a rassemblé près de 400 participants – un record en termes d'inclusion et de mobilisation des Membres de la HCCH, des États non membres et des observateurs de la société civile et des organisations internationales. Entre autres questions essentielles inscrites à l'ordre du jour, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne les questions postérieures à l'adoption et l'avancement des travaux consacrés à la *Boîte à outils sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier*.

« [...] le Bureau Permanent a été témoin de pas moins de 20 formalités conventionnelles – une progression significative par rapport aux années précédentes. »

En septembre, le Bureau Permanent a organisé la Conférence inaugurale CODIFI de la HCCH, qui a porté sur les questions de droit international privé dans les domaines commercial, numérique et financier. La Conférence a rassemblé 93 experts du monde entier venus partager leurs idées dans le cadre d'un programme en ligne d'une semaine qui a examiné non seulement les futurs travaux normatifs possibles, mais aussi les instruments existants de la HCCH et leur pertinence dans un monde de plus en plus numérique. La Conférence CODIFI a apporté un éclairage remarquable et novateur qui nous incite à poursuivre notre engagement à fournir des solutions de droit international privé efficaces aux défis contemporains et à venir.

L'année 2022 nous a également offert une occasion exceptionnelle d'accroître la présence de la HCCH dans la région Asie-Pacifique et au-delà. La Semaine Asie-Pacifique 2022 de la HCCH, accueillie par les Philippines, a eu lieu à Manille en octobre. Sur cette lancée, nous avons célébré en décembre le 10^e anniversaire du Bureau régional de la HCCH pour l'Asie et le Pacifique (BRAP), un centre dynamique pour cette région en pleine effervescence et une partie intégrante du Bureau Permanent. Je remercie de tout cœur le Gouvernement des Philippines, pour ses efforts et son soutien exceptionnels à la Semaine Asie-Pacifique de la HCCH, ainsi que le Gouvernement de la République populaire de Chine, notre partenaire de longue date, qui apporte son soutien au fonctionnement du BRAP.



Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir l'universalité et l'inclusion, le Bureau Permanent a organisé en décembre, en collaboration avec la Finlande et l'Afrique du Sud, une réunion préparatoire à la Conférence régionale « La HCCH et la portée de ses travaux pour l'Afrique australe ». Cette Conférence verra également la participation de la Namibie, de la Tanzanie et d'autres États de la SADC. La Conférence est prévue en février 2023 et sera accueillie par l'Université de Pretoria.

En novembre, nous avons conclu la troisième réunion de Commission spéciale de l'année, celle portant sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000, qui s'est réunie pour la première fois, en ligne et en personne à La Haye. Elle a confirmé, entre autres, le bon fonctionnement de la Convention, ce qui constitue une étape essentielle en vue d'attirer davantage de Parties contractantes et d'améliorer la protection des adultes en situation transfrontière.

La tenue d'un nombre conséquent de réunions de Commissions spéciales au cours d'une même année a sans aucun doute constitué un défi, qui a été relevé avec brio et surmonté grâce au travail d'équipe. Le travail d'équipe a également été l'ingrédient crucial qui nous a permis de conclure avec succès plusieurs réunions de Groupes d'experts, de Groupes de travail et une variété d'autres activités post-conventionnelles tenues tout au long de l'année, comme vous le découvrirez dans le présent Rapport.

Cette année écoulée aura été très intense et fructueuse, et j'en suis très fier. Elle n'aurait pas pu se concrétiser sans la générosité et l'engagement des Membres et partenaires de la HCCH à travers le monde et le travail inlassable des collègues du Bureau Permanent. Au moment de me tourner vers l'avenir, je ne peux que réaffirmer à quel point je suis convaincu que notre équipe se montrera à la hauteur des défis qui se présenteront à elle en 2023, une année qui s'annonce d'emblée prometteuse.

« La réunion du CAGP de cette année était particulièrement mémorable, en ce sens qu'elle était la dernière à être présidée par M. Andrew Walter (Australie), et qu'elle a vu l'élection du Dr Marcelo De Nardi (Brésil) et de Mme Yael Weiner (Israël) en tant que nouveau Président et nouvelle vice-Présidente. »

Dr. Christophe Bernasconi
Secrétaire général

Table des matières



Temps forts

Faits & Chiffres

Nouveaux Membres & Formalités conventionnelles

Droit international de la famille et de la protection des enfants

Contentieux transnational et Apostille

Droit commercial, numérique et financier international

Gouvernance & Coopération

Le personnel & les stagiaires

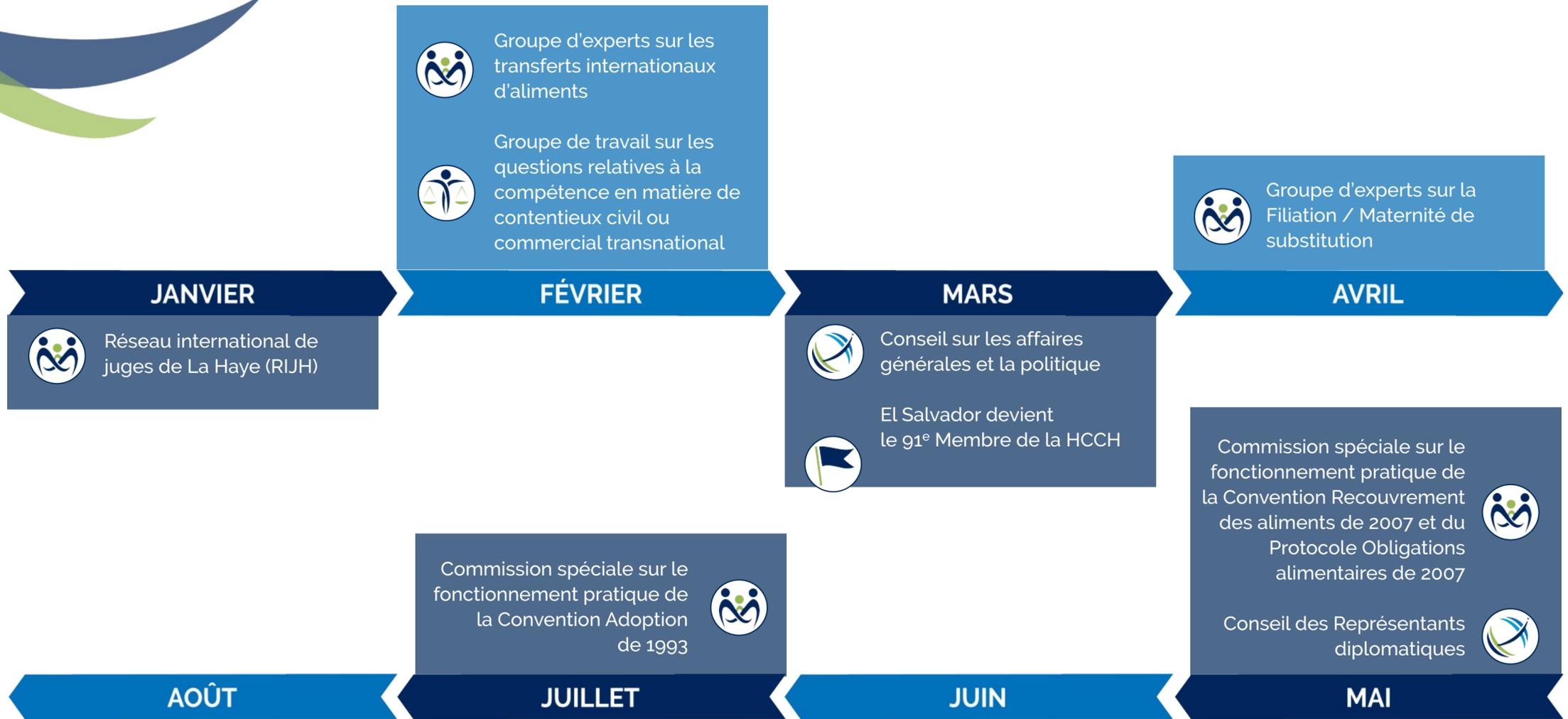
L'Organigramme

Temps forts

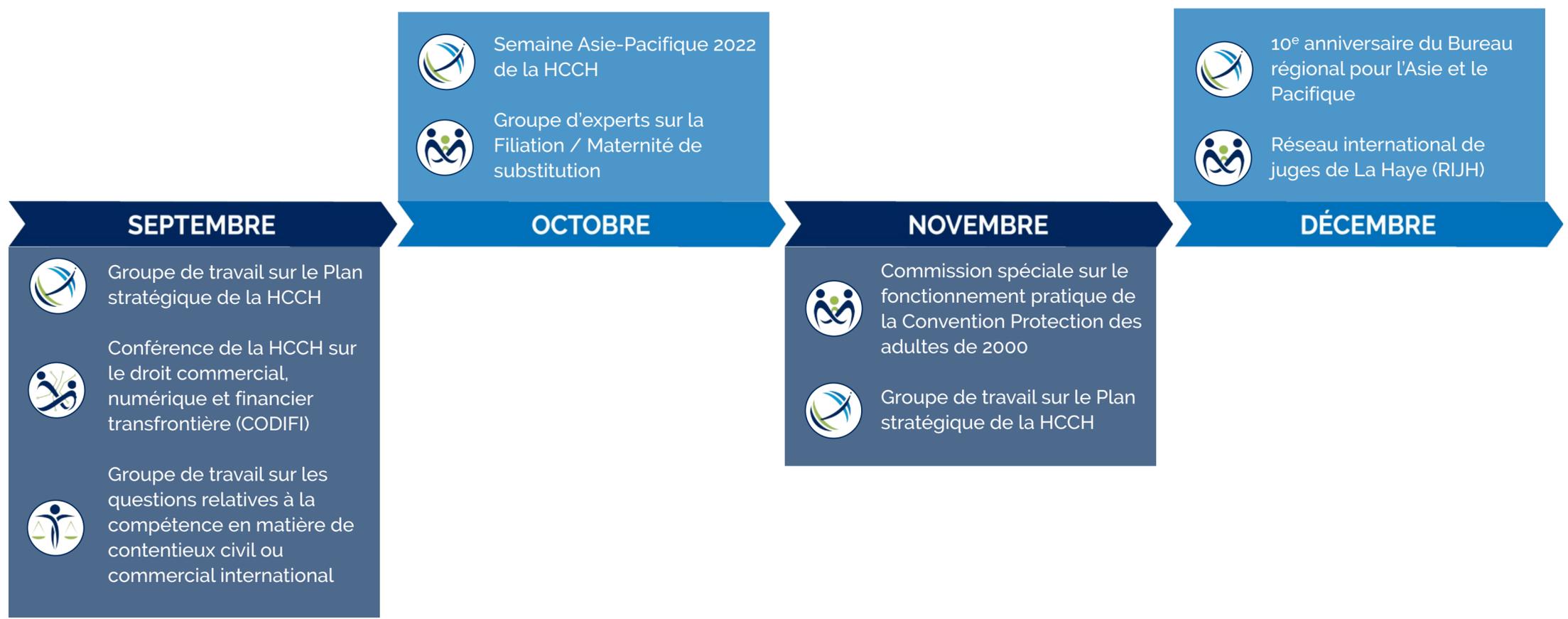


Le Groupe de travail relatif au Manuel pratique en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000 s'est réuni à intervalles réguliers entre avril 2021 et décembre 2022 (en ligne)

ANNÉE
2022



ANNÉE
2023



Faits & Chiffres



1

Nouveau Membre
El Salvador

20

Signatures, Adhésions & Ratifications

5 Nouvelles signatures

(Convention Jugements de 2019, Convention Recouvrement des aliments de 2007, Protocole Obligations alimentaires de 2007, Convention Protection des adultes de 2000)

9 Nouvelles adhésions

(Convention Jugements de 2019, Convention Recouvrement des aliments de 2007, Convention Protection des enfants de 1996, Convention Adoption de 1993, Convention Enlèvement d'enfants de 1980, Convention Apostille de 1961)

6 Nouvelles ratifications

(Convention Jugements de 2019, Convention Recouvrement des aliments de 2007, Protocole Obligations alimentaires de 2007, Convention Protection des adultes de 2000)

40+

Réunions

- 2 Groupes d'experts
- 3 Groupes de travail
- 3 Commissions spéciales
- 2 Organes directeurs

6+

Événements publics



34

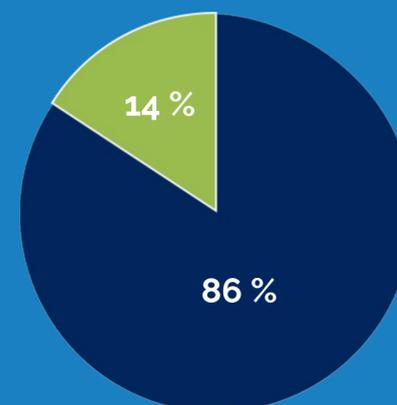
Membres du personnel issus de 21 États
[25,8 ETP au Budget; 2 ETP vacants]

7

Personnes détachées issues de 3 États

36

Stagiaires issus de 18 États



■ Budget
■ Contributions volontaires

4 555 794 €

Budget pour l'Exercice financier 2022-2023

719 685 €

reçus en contributions monétaires volontaires en 2022



2

États bénéficiaires d'une assistance post-conventionnelle sur mesure



6

Nouvelles publications

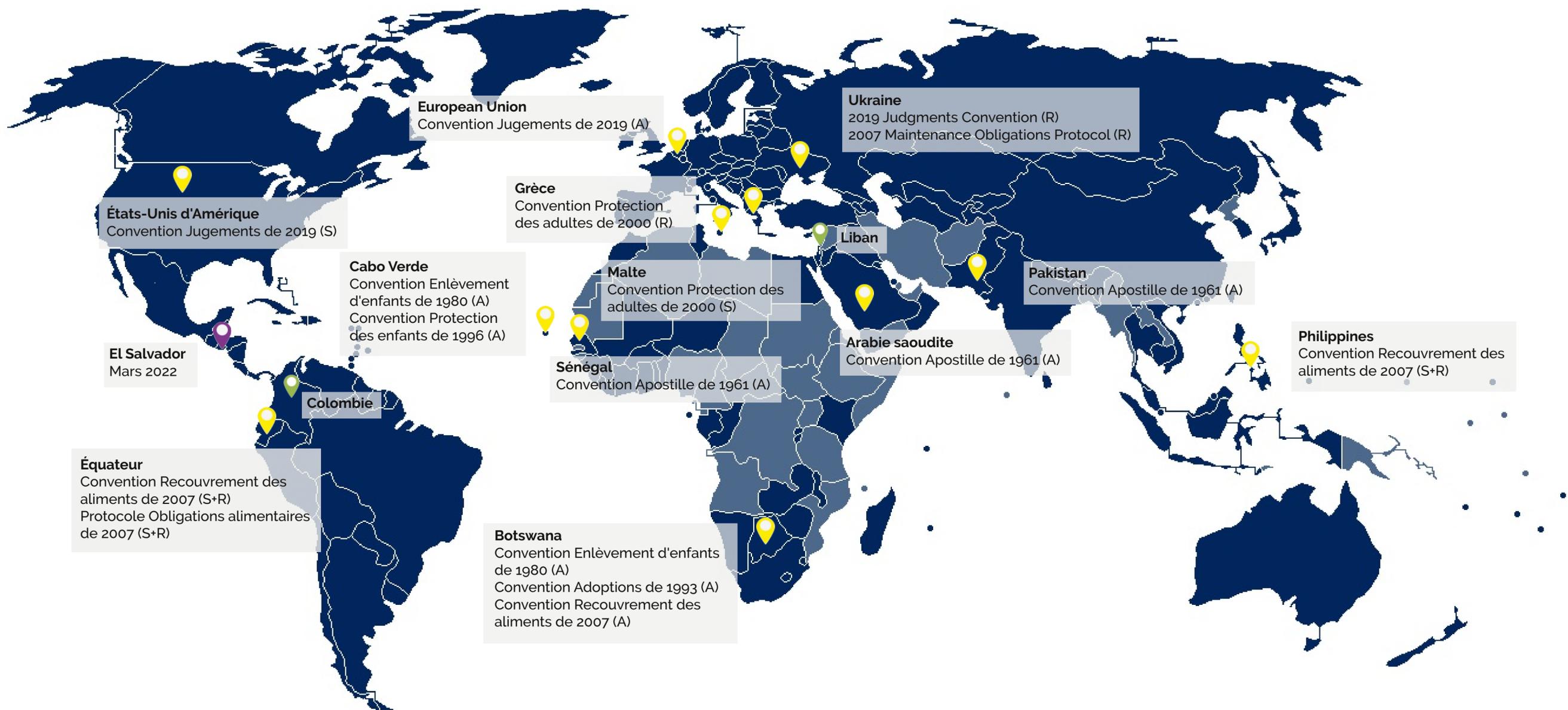
(au 31 décembre 2022)

Nouveaux Membres & Formalités conventionnelles

La HCCH compte 91 Membres (90 États membres et l'Union européenne) représentant l'ensemble des régions du monde.

Les Membres déterminent le Programme de travail de l'Organisation et jouent un rôle actif dans les travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance.

Les Parties contractantes aux Conventions de la HCCH bénéficient d'un vaste réseau de coopération juridique et de normes internationales uniformes. Les Conventions sont ouvertes aux Membres de l'Organisation, mais aussi aux non-Membres dont beaucoup ont signé une ou plusieurs Conventions de la HCCH ou en sont devenus des Parties contractantes. Par conséquent, on compte au total plus de 150 États liés aux travaux de l'Organisation dans le monde entier.



Légende :

- États liés (Membres et autres Parties contractantes)
- États non liés

- Nouveaux Membres
- Nouvelles signatures, adhésions et ratifications
- États admis : la Colombie et le Liban ont été admis par un vote positif et sont invités à déposer leur acceptation du Statut pour devenir Membres

Droit international de la famille et de la protection des enfants

Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

Nouvelles Parties contractantes et acceptations d'adhésions

En octobre, Cabo Verde a adhéré à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2023, et à la Convention Protection des enfants de 1996, qui devrait entrer en vigueur en août 2023. Avec l'adhésion de Cabo Verde, la Convention Protection des enfants de 1996 compte désormais 54 Parties contractantes. Un mois plus tard, en novembre, le Botswana a adhéré à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2023. Avec l'adhésion de Cabo Verde et du Botswana, la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 compte désormais 103 Parties contractantes. La Convention Enlèvement d'enfants de 1980 a connu plusieurs acceptations d'adhésions de Parties contractantes qui sont devenues Parties à la Convention plus récemment.



Le Botswana adhère aux Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Adoption de 1993 et Recouvrement des aliments de 2007

Commission spéciale (CS) sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

La Huitième réunion de la CS sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 se tiendra en octobre 2023. Tout au long de l'année, le Bureau Permanent a progressé dans les préparatifs de la réunion, notamment en diffusant un Questionnaire ciblé sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des enfants de 1996, et en préparant le Questionnaire sur le fonctionnement pratique de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 pour diffusion début 2023. Une cinquième étude statistique approfondie du fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 sera conduite par le Professeur Nigel Lowe de la *Cardiff Law School* et Mme Victoria Stephens, en consultation avec le Bureau Permanent. Ensemble, les résultats des Questionnaires sur le fonctionnement pratique et l'étude statistique serviront à éclairer les discussions qui se tiendront lors de la réunion de la CS, qui cherche à identifier les défis et les bonnes pratiques en vue de formuler des recommandations sur la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions.

La Convention Enlèvement d'enfants de 1980 tend à protéger les enfants des effets nuisibles du déplacement illicite et de la rétention au-delà des frontières internationales permettant le retour rapide et garantissant la protection du droit de visite.

Nouvelles publications

En 2022, le Bureau Permanent a fait paraître deux nouvelles publications relatives aux Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996.

La publication consécutive à l'événement HCCH|Approach a été diffusée en mai. L'initiative HCCH|Approach, intitulée « Améliorer et promouvoir la protection de tous les enfants », a célébré le 25^e anniversaire de la Convention Protection des enfants de 1996 par une série d'activités et d'événements organisés à l'automne 2021. La publication postérieure à l'événement contient des réflexions portant sur la Convention Protection des enfants de 1996, élaborées par 14 experts issus de plusieurs régions et systèmes juridiques. Ces contributions ont été diffusées au cours de l'événement mondial HCCH|Approach sous la forme d'une série de « vidéos d'experts ». Il en a été de même pour les contributions primées du concours de rédaction et du concours de médias et de design.



L'*Outil à l'intention des praticiens : Reconnaissance et exécution transfrontières des accords en matière familiale impliquant des enfants*, publié en décembre, vise à expliquer la manière dont les accords conclus dans le domaine du droit de la famille impliquant des enfants peuvent être rendus exécutoires dans un État, puis reconnus et exécutés dans d'autres États grâce aux mécanismes prévus par les Conventions de la HCCH, notamment la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, la Convention Protection des enfants de 1996 et la Convention Recouvrement des aliments de 2007. L'*Outil à l'intention des praticiens* constitue une ressource précieuse pour les professionnels du droit et autres professionnels qui traitent des situations transfrontières en droit de la famille.

Base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT)

Le Bureau Permanent continue de soutenir le fonctionnement d'INCADAT, la seule base de données juridiques gratuite et de portée mondiale en matière de droit de l'enlèvement international d'enfants. Disponible en anglais, français et espagnol, INCADAT est un outil complet qui facilite la recherche d'affaires en fournissant des résumés d'affaires et des analyses juridiques dans le champ d'application de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. En 2022, INCADAT a continué à croître tant en termes d'utilisateurs que de contenu ; cette expansion est soutenue par la coopération continue du Bureau Permanent avec les correspondants INCADAT, les universités et les Autorités centrales à travers le monde, qui aident à l'ajout de nouveaux contenus et à la traduction des contenus existants.

La Convention Protection des enfants de 1996 fournit un cadre complet pour protéger les enfants dans les situations transfrontières, avec des règles de droit international privé (DIP) uniformes qui empêchent les décisions contradictoires concernant les mesures civiles de protection des enfants et de leurs biens.

Contentieux transnational et Apostille

Convention Apostille de 1961

La Convention Apostille de 1961 facilite l'utilisation des actes publics à l'étranger, en remplaçant le processus traditionnel de légalisation par l'émission d'une seule Apostille.

Nouvelles Parties contractantes

En 2022, l'Arabie saoudite, le Pakistan et le Sénégal sont devenus Parties à la Convention Apostille de 1961. La Convention est entrée en vigueur pour l'Arabie saoudite en décembre, et il est prévu qu'elle entre en vigueur pour le Pakistan et le Sénégal en mars 2023. La Convention compte désormais un total de 124 Parties contractantes.



L'Arabie saoudite adhère à la Convention Apostille de 1961

Nouvelle publication - Deuxième édition du Manuel Apostille

En mars, le CAGP a approuvé les Conclusions et Recommandations de la Cinquième réunion de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille de 1961, tenue en octobre 2021. Celles-ci constituent le point de départ du programme de travail à venir du Bureau Permanent et des priorités en relation avec cette Convention, parmi lesquelles figure en bonne place la finalisation de la deuxième édition du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Apostille* (Manuel Apostille), projet sur lequel le Bureau Permanent a continué à travailler tout au long de l'année en vue de sa publication en janvier 2023. La deuxième édition du Manuel d'Apostille, qui constitue une ressource essentielle pour éclairer les Parties contractantes et leurs Autorités compétentes dans le fonctionnement pratique de la Convention, est disponible en anglais, français et espagnol.



Programme Apostille électronique (e-APP)

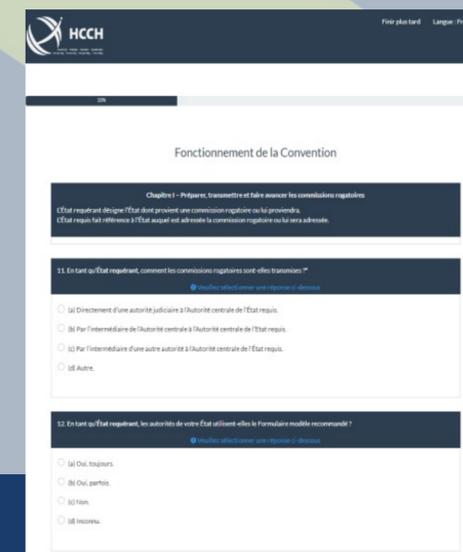
L'e-APP, qui comprend deux composantes, à savoir l'émission d'Apostilles électroniques (e-Apostilles) et l'exploitation de registres électroniques (e-Registres) pour vérifier à la fois les Apostilles papier et les e-Apostilles, ne cesse de susciter l'intérêt.

En 2022, quatre Parties contractantes à la Convention Apostille de 1961 ont mis en œuvre l'une ou les deux composantes de l'e-APP. El Salvador, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan ont mis en œuvre les deux composantes, alors que l'Indonésie a mis en œuvre un e-Registre. Grâce à ces développements, 51 des 124 Parties contractantes à la Convention ont désormais mis en œuvre l'une ou les deux composantes e-APP.

Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980

CS sur les Conventions Notification 1965, Preuves 1970 et Accès à la justice de 1980

La prochaine réunion de la CS sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980 se tiendra en novembre 2023. Au cours de l'année, le Bureau Permanent a fait progresser les préparatifs de la réunion de la CS, notamment par l'élaboration de trois Questionnaires ciblés (un par instrument) destinés à recueillir des données sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980. Ces Questionnaires ont été diffusés aux Membres de la HCCH et aux Parties contractantes aux Conventions en décembre. Les Questionnaires seront également transmis à un nombre limité de non-Membres en début d'année 2023. Les réponses à ces Questionnaires alimenteront l'ordre du jour de la réunion de la CS et fourniront des informations statistiques actualisées sur l'utilisation des Conventions.



Questionnaire sur le fonctionnement pratique de la Convention Preuves de 1970

La Convention Notification de 1965 et la Convention Preuves de 1970 établissent un cadre uniforme de mécanismes de coopération transfrontière en vue de faciliter et de rationaliser, respectivement, la notification des actes et l'obtention des preuves à l'étranger.

Droit commercial, numérique et financier international

Travaux normatifs en cours

Tout au long de l'année, la HCCH a continué à surveiller les développements en matière de droit commercial, numérique et financier international, et en particulier l'économie numérique, y compris la technologie du registre distribué (TRD), dans le but d'identifier les questions de DIP susceptibles de faire l'objet de travaux futurs. En ce qui concerne les questions de DIP soulevées par l'économie numérique, la HCCH a participé en tant qu'observateur au Groupe de travail de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) sur les actifs numériques et le droit privé, contribuant aux aspects DIP de ses travaux. La HCCH a également continué à observer les développements concernant l'interaction entre la propriété intellectuelle et le DIP, notamment par le biais de la coopération avec le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), et concernant l'insolvabilité et le DIP, notamment par le biais de la coopération avec le Secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Le Bureau Permanent présentera un rapport sur ces développements au CAGP, lors de sa réunion de 2023.

La Convention Trusts de 1985 précise la loi applicable aux trusts et régit sa reconnaissance entre les Parties contractantes.

La Convention Titres de 2006 détermine la loi applicable à l'opposabilité, la priorité et les autres effets des transferts de titres intermédiés.

Les Principes de 2015, premier instrument non contraignant de la HCCH, sont conçus pour promouvoir l'autonomie de la volonté des parties dans les contrats commerciaux internationaux.

Conférence de la HCCH sur le droit commercial, numérique et financier transfrontière (Conférence CODIFI)

Conférence CODIFI

En septembre, la Conférence CODIFI de la HCCH a examiné les questions de DIP dans les secteurs commercial, numérique et financier, en mettant en lumière les développements dans l'économie numérique et les industries de la technologie financière, ainsi qu'en précisant les rôles des principaux instruments de la HCCH. Le programme en ligne d'une semaine a réuni 93 intervenants représentant tous les continents et a totalisé une durée de diffusion de plus de 32 heures de contenu, désormais disponibles en ligne pour un visionnage à la demande.



1 semaine, 6 volets, 90+ intervenants, 700+ inscriptions, 32+ heures de contenu

Une semaine, six volets

Cadres de l'économie numérique

Sur les questions de DIP qui se posent dans le cadre d'une nouvelle économie décentralisée reposant sur des technologies telles que la TRD.

Rapports de l'économie numérique

Sur les questions de DIP découlant de l'utilisation de la TRD et d'autres technologies en tant qu'éléments constitutifs de la gouvernance des entreprises, des opérations, des services financiers, de la résolution des litiges, de la gestion des opérations et du développement durable.

Redéfinition de l'économie numérique

Sur les implications en matière de DIP des innovations dans l'industrie de la technologie financière, y compris les perspectives et approches spécifiques des instances nationales concernant le commerce numérique.

Convention Trusts de 1985

Sur les développements actuels et futurs en relation avec la Convention Trusts de 1985, avec un accent sur la montée en puissance des institutions analogues aux trusts.

Convention Titres de 2006

Sur les développements actuels et futurs en relation avec la Convention Titres de 2006, avec un accent sur l'impact de l'avènement de la TRD.

Principes de 2015 sur le choix de la loi applicable dans les contrats commerciaux internationaux

Sur les développements actuels et futurs en relation avec les Principes de 2015, avec un accent sur les régimes nationaux et régionaux de choix de la loi applicable, l'autonomie de la volonté des parties, et la croissance de l'économie numérique.

Gouvernance & Coopération

La HCCH étant une organisation intergouvernementale, la bonne gouvernance est essentielle à son fonctionnement. Son mandat mondial unique exige également une coopération internationale avec les secteurs public, privé et à but non lucratif, ainsi qu'un dialogue permanent avec le grand public.

La réunion de 2022 du CAGP s'est clôturée par l'élection du Dr Marcelo De Nardi (Brésil) au poste de Président et de Mme Yael Weiner (Israël) au poste de vice-Présidente. Arrivé au terme de son mandat, M. Andrew Walter a reçu les éloges des Membres de la HCCH et le Bureau Permanent pour ses services et son dévouement à la HCCH en tant que Président du CAGP de 2017 à 2022.



El Salvador devient le 91^e Membre de la HCCH

Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)

Le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) de la HCCH s'est réuni en ligne du 28 février au 4 mars pour examiner les progrès accomplis et établir le programme de travail pour l'année à venir.

Pour la dernière fois présidée par M. Andrew Walter (Australie), la réunion comptait plus de 450 participants, représentant les Membres de l'Organisation, ainsi que des États observateurs, des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales.

À l'instar des années précédentes, le CAGP a examiné les travaux normatifs et non normatifs en cours, en prodiguant des conseils et des orientations comme décrit dans les sections précédentes. Les faits marquants ont été les suivants : l'approbation de la publication du *Guide pratique sur l'accès à la justice pour les touristes et visiteurs internationaux* et de *l'Outil à l'intention des praticiens : Reconnaissance et exécution transfrontières des accords en matière familiale impliquant des enfants*, l'approbation d'autres travaux normatifs relatifs à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational, à la filiation / maternité de substitution et à l'économie numérique, et l'avancement des préparatifs des prochaines réunions de plusieurs Commissions spéciales sur le fonctionnement pratique des Conventions et instruments de la HCCH.

En matière de gouvernance, le CAGP a approuvé la prolongation de l'utilisation du Plan stratégique 2019-2022 jusqu'à l'approbation d'une nouvelle édition et a mandaté, à cette fin, la constitution d'un GT pour l'élaboration du nouveau projet de Plan stratégique. Le CAGP a invité le GT à tenir compte dans ses discussions des Principes élaborés par le Groupe informel des ambassadeurs à la suite de ses discussions sur le développement stratégique de la HCCH, intervenues entre novembre 2020 et octobre 2021. Le GT sur le Plan stratégique examinera également en priorité les différents modèles possibles de groupes régionaux utilisés par la HCCH.



M. Andrew Walter (Australie),
Président du Conseil sur les
affaires générales et
la politique (2017-2022)

Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)

La réunion annuelle du Conseil des Représentants diplomatiques (CRD), principale autorité en matière financière et budgétaire de l'Organisation, s'est tenue en mai, sous la présidence de M. Paul van den IJssel (Pays-Bas).



M. Paul van den IJssel (Pays-
Bas), Président du Conseil des
Représentants diplomatiques

Les points forts de la réunion ont été l'approbation du Budget de la HCCH pour l'Exercice financier 2022-2023, d'un montant total de 4 555 794 €, la nomination de Mme Marisar Ivy Cabatingan (Philippines) au poste de vice-Présidente du Comité Permanent du CRD et la nomination d'un nouvel auditeur pour une période de cinq ans.



M. Mostafa Daa Eldin
Mohamed (Égypte), Président
du Comité Permanent du
Conseil des Représentants
diplomatiques



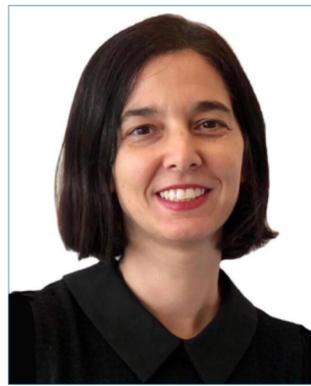
Mme Marisar Ivy Cabatingan
(Philippines), vice-Présidente
du Comité Permanent du
Conseil des Représentants
diplomatiques



S.E. Mme Adia Sakiqi (Albanie),
Présidente du GT sur le Plan
stratégique de la HCCH



Dr. Marcelo De Nardi (Brésil),
Président du Conseil sur les
affaires générales et la
politique



Mme Yael Weiner (Israël),
vice-Présidente du Conseil sur
les affaires générales et
la politique

Le personnel & les stagiaires

(au 31 décembre 2022)

Le personnel

M. Christopher ANDERSON
Collaborateur juridique (jusqu'à janvier 2022)

Mme Maryze BERKHOUT
Responsable des finances / Collaboratrice des ressources humaines senior

Dr. Christophe BERNASCONI
Secrétaire général

Mme Sandrine BRARD
Assistante administrative

Mme Florencia CASTRO
Coordinatrice juridique et du bureau (BRALC)

M. Harry CHENG
Collaborateur juridique

Mme Marie-Charlotte DARBAS
Responsable de la gestion de l'information

Mme Lydie DE LOOF
Designer graphique / Responsable des publications

Mme Melissa FORD
Secrétaire

Mme Eugenia GENTILE
Coordinatrice en finances / ressources humaines

Dr. Gérardine GOH ESCOLAR
Secrétaire générale adjointe

M. Ignacio GOICOECHEA
Représentant (BRALC)

M. Stuart HAWKINS
Administrateur du site web / des technologies de l'information

Mme Nietta KEANE
Assistante collaboratrice juridique

Mme Anna KOELEWIJN
Responsable de l'administration

M. Philippe LORTIE
Premier secrétaire

M. Thomas MACHUELLE
Traducteur / Réviseur

Mme Laura MARTÍNEZ-MORA
Secrétaire

Mme Laura MOLENAAR
Collaboratrice administrative

Mme Alix NG
Chef de bureau (BRAP)

Mme Capucine PAGE
Collaboratrice juridique

Mme Sophie PINEAU
Assistante personnelle du Secrétaire général

Mme Mathilde PRÉNAS
Assistante administrative senior

Dr. João RIBEIRO-BIDAOU
Premier secrétaire (jusqu'en mai 2022)

Mme Raquel SALINAS PEIXOTO
Collaboratrice juridique

Mme Nicole SIMS
Collaboratrice juridique (jusqu'en juillet 2022)

Mme Sabrina STUCKEN
Assistante administrative

Mme Giulia VALENTINI
Assistante de projet / communication

M. Willem VAN DER ENDT
Responsable des services généraux

M. Brody WARREN
Attaché du Secrétaire général / Collaborateur juridique senior (jusqu'en octobre 2022)

Mme Ana ZANETTIN
Traductrice / Réviseur / Assistante administrative

Dr. Ning ZHAO
Collaboratrice juridique principale

Prof. Yun ZHAO
Représentant (BRAP)

Consultants / Prestataires auprès de la HCCH

Consultants / Prestataires en soutien des travaux non normatifs

Mme Eda AGUILAR SAMANAMUD
Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale

Mme Christina BAGLIETTO
Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale

Mme Cécile JEANNIN
Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale

M. Nigel LOWE
Enquête statistique sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980

Mme Victoria STEPHENS
Projet INCADAT / Enquête statistique sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980

Consultants / Prestataires en soutien à la gouvernance & au fonctionnement

Mme Madelief ALSERDA
Assistante bibliothèque

Mme Helene GUERIN
Publications

M. Willem-Paul HERBER
Comptable

Détachements auprès du Bureau Permanent

M. Song (Levi) GAO
Juriste, détaché au Bureau Permanent (BRAP) du ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine

Mme Myriam de HEMPTINNE
Juge, détachée du ministère de la Justice du Royaume de Belgique auprès du Bureau Permanent (La Haye)

Mme Melissa KIANG
Assistant Principal Government Counsel, étachée au Bureau Permanent (La Haye) du Département de la Justice du Gouvernement de la RAS de Hong Kong (République populaire de Chine) (de novembre 2022 à novembre 2023)

Mme Haemin LEE
Juge, détachée au Bureau Permanent (La Haye) par la Cour suprême de la République de Corée de septembre 2021 à août 2022)

Mme Seyoung PARK
Juge, détachée au Bureau Permanent par la Cour suprême de la République de Corée (La Haye) (d'août 2022 à août 2023)

Mme Beryl WU
Associate, détachée au Bureau Permanent (La Haye) par Addleshaw Gofdard LLP (de février 2022 à août 2022)

M. Eric YUEN
Senior Government Counsel (Acting), détaché au Bureau Permanent (La Haye) par le Département de la Justice du Gouvernement de la RAS de Hong Kong (République populaire de Chine) (de septembre 2021 à mars 2022)

iSupport

M. Jean-Marc PELLET
Coordinateur iSupport

Les stagiaires

En 2022, le Bureau Permanent a eu le plaisir d'accueillir 36 stagiaires de plus de 18 États différents à son siège à La Haye, dans ses bureaux régionaux ou en ligne.

Siège La Haye, Pays-Bas

Mme Francesca ALBI (Italie)
Mme Zulaika ARAPBAEVA (Kirghizstan)
Mme Huyen (Joyce) DO (Vietnam)
M. Mohammed Mjed KABRY (Syrie)
M. Ilia LASIN (Bulgarie)
Mme Cara MAINES (États-Unis d'Amérique)
Mme Prakriti MALLA (Népal)
M. Emmanuel OHWAGUONO (Nigeria)

Mme Sara PESKO (Canada)
Mme Sibongile QOTO (Zimbabwe)
Mme Theodora RIZOU (Grèce)
Mme Paola SALOMONE (Italie)
Mme Joanna SKRZYPEK (Pologne)
Mme Rachel VAN DER VEEN (Australie)
M. Jaime VÁZQUEZ GARCÍA (Espagne)
Mme Deannie YAP (Singapour)



Le personnel (juillet 2019)

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) Buenos Aires, Argentine

Mme Lara BOREAN (Argentine)
Mme Sabrina BRUNO GALELLI (Argentine)
Mme Mijal CANNIZZARO AZUBEL (Argentine)
Mme Johanna Nazareth CARO (Argentine)
Mme María Victoria COLOMBO RODRÍGUEZ (Argentine)
Mme Sofía EMBON (Argentine)
Mme Marinela FORCELLATI (Argentine)

Mme Valentina GARRAFFO (Argentine)
M. Juan Martín LLORET (Équateur)
Mme Laura MALOMO MENELLE (Argentine)
M. Matías Ezequiel MARINI (Argentine)
Mme Valentina MARTÍNEZ CABRERO (Argentine)
Mme Julieta ROEL (Argentine)
Mme Brenda TIVIROLI (Argentine)
Mme Martina TRAVESO (Argentine)

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) RAS de Hong Kong, République populaire de Chine

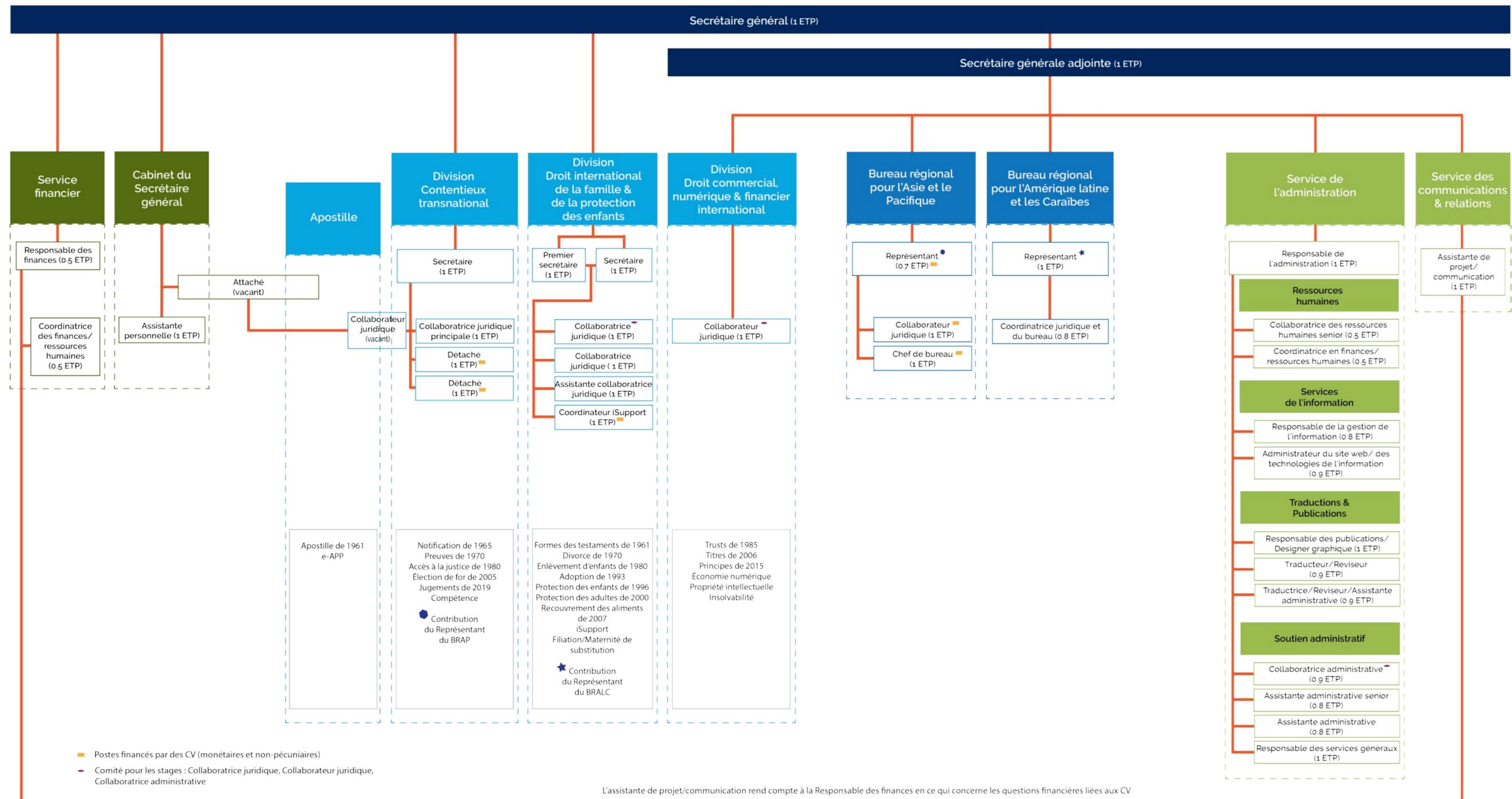
Mme HUANG Peiqi (République populaire de Chine)
Mme SUN Peirui (République populaire de Chine)
Mme WANG Zifei (République populaire de Chine)

Mme YU Yue (République populaire de Chine)
Mme ZHOU Yunjingyi (République populaire de Chine)



Les stagiaires (novembre 2022)

L'Organigramme



Réseau international de juges de La Haye (RIJH)

Le RIJH, spécialisé dans la protection transfrontière des enfants, a continué à croître au cours de l'année. Au moment de la rédaction du présent Rapport, le RIJH comptait 149 juges provenant de 88 États de toutes les régions du monde. Le RIJH s'est réuni virtuellement en janvier et en décembre, ce qui a permis aux juges participants d'échanger des informations sur les développements clés intervenus au sein de leur ressort juridique respectif en relation avec les Conventions de la HCCH relatives aux enfants. En 2023, le RIJH célébrera son 25^e anniversaire et se réunira en personne pour la première fois depuis cinq ans au cours de la Huitième réunion de la CS sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996.

Convention Protection des adultes de 2000

Nouvelles Parties contractantes

En juillet, la Grèce a ratifié la Convention Protection des adultes de 2000, qui est ensuite entrée en vigueur en novembre. Avec cette ratification, la Convention compte désormais 14 Parties contractantes. Plus tard dans l'année, en novembre, les participants à la réunion de la CS ont assisté à la signature par Malte de la Convention Protection des adultes de 2000, qui entrera en vigueur pour Malte après le dépôt de son instrument de ratification.

Convention Adoption de 1993

Nouvelles Parties contractantes

En novembre, le Botswana a adhéré à la Convention Adoption de 1993, qui devrait entrer en vigueur en mars 2023. Avec l'adhésion du Botswana, la Convention compte désormais 105 Parties contractantes.

La Convention Adoption de 1993 prévoit des garanties pour que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans le respect de ses droits fondamentaux.

CS sur la Convention Adoption de 1993

La Cinquième réunion de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993 s'est tenue en ligne en juillet. La réunion a abouti à l'adoption de plus de 50 Conclusions et Recommandations, fournissant des orientations aux Parties contractantes sur un large éventail de questions relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement pratique de cette Convention. Les questions postérieures à l'adoption ont occupé une place importante dans les discussions, ce qui a donné lieu à plusieurs recommandations aux Parties contractantes visant à développer des services post-adoption spécialisés et de qualité, notamment dans la recherche des origines. Les adoptions intrafamiliales et les alternatives à l'adoption plénière, telles que les adoptions simples et ouvertes, ont également fait l'objet de discussions. La CS a également donné son approbation de principe au projet de Formulaires modèles recommandés à utiliser dans le cadre de la Convention Adoption de 1993 et au projet de *Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier*, moyennant certaines modifications, qui seront soumis au CAGP en 2023 en vue de leur approbation définitive et de leur publication.



Mme Carine Rosalia (États-Unis d'Amérique), co-Présidente de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993



Mme Karabo Ozah (Afrique du Sud), co-Présidente de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993

Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP)

Tout comme les années précédentes, le Bureau Permanent a continué à recevoir des demandes de Parties contractantes pour la mise à disposition d'une assistance post-conventionnelle adaptée, grâce au soutien généreux du Gouvernement norvégien. En particulier, le Bureau Permanent, avec l'aide de consultants, a apporté une assistance technique supplémentaire au Paraguay, qui s'est traduite par des commentaires sur la législation nouvellement adoptée, l'élaboration d'un guide opérationnel sur la procédure administrative d'adoption et des conseils visant à améliorer le fonctionnement de son Autorité centrale.

De nouveaux outils au service de la mise en œuvre de la Convention

La Convention Protection des adultes de 2000 s'applique à la protection des adultes en situation internationale qui, en raison d'une altération ou d'une insuffisance de leurs facultés personnelles, ne sont pas en état de pourvoir à leurs intérêts.

Le Groupe de travail (GT) établi en mars 2021 pour finaliser l'élaboration d'un projet de *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Protection des adultes de 2000* s'est réuni de manière intensive tout au long des années 2021 et 2022. Le projet de Manuel pratique a été diffusé pour consultation auprès des Membres de la HCCH et des Parties contractantes à la

Convention Protection des adultes de 2000 à deux reprises ; une première fois en février et une seconde fois en juillet. Dès sa parution, le Manuel pratique fournira des orientations sur le champ d'application de la Convention et les facteurs à prendre en compte dans le processus de sa mise en œuvre, notamment les règles de compétence, la loi applicable aux mesures de protection et les pouvoirs de représentation, de reconnaissance et d'exécution ainsi que la coopération judiciaire et administrative.

Parallèlement au Manuel pratique, le GT a élaboré un projet de *Liste récapitulative de mise en œuvre de la Convention Protection des adultes de 2000*, un outil mettant en évidence les questions de mise en œuvre qui pourraient devoir être prises en compte par les Parties contractantes actuelles et à venir, ainsi qu'un projet de Profil d'État au titre de la Convention Protection des adultes de 2000, un outil permettant aux Parties contractantes de fournir des informations concernant leur droit interne dans ce domaine et leur mise en œuvre de la Convention.

Les versions provisoires du Manuel pratique, de la Liste récapitulative de mise en œuvre et du Profil d'État ont été discutées par la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000.



M. Geraldo Rocha Ribeiro (Portugal), Président du GT relatif au Manuel pratique en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000

CS sur la Convention Protection des adultes de 2000

La Première réunion de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000 s'est tenue en format hybride en novembre.

La réunion a abouti à l'adoption de plus de 70 Conclusions et Recommandations, qui fournissent des orientations aux (futurs) Parties contractantes sur un large éventail de questions relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement pratique de cette Convention. Parmi les sujets abordés figurent la résidence habituelle, la représentation *ex lege*, les instructions données et les souhaits émis par un adulte en anticipation d'une altération future de ses facultés personnelles, les questions de reconnaissance et d'exécution, la coopération des Autorités centrales, l'utilisation des Formulaires modèles recommandés existants, les communications judiciaires directes et les amendements possibles à la Convention Protection des adultes de 2000.

Les projets de Manuel pratique, de Liste récapitulative de mise en œuvre et de Profil d'État ont été approuvés sur le principe par la CS, sous réserve de certaines modifications en consultation avec le GT et d'une nouvelle diffusion auprès des Membres de la HCCH, avant d'être soumis au CAGP en vue de leur approbation définitive et de leur publication.

La CS a confirmé que, de manière générale, la Convention Protection des adultes de 2000 fonctionne bien et est adaptée à son objectif, tout en soulignant l'importance de voir davantage d'États devenir Parties à la Convention.



Mme Tania Jewczuk (France),
Présidente de la CS sur le
fonctionnement pratique de
la Convention Protection des
adultes de 2000

Convention Recouvrement des aliments de 2007 et Protocole Obligations alimentaires de 2007

Nouvelles Parties contractantes

La Convention Recouvrement des aliments de 2007 et le Protocole Obligations alimentaires de 2007 visent à établir un système international moderne, efficace et accessible pour le recouvrement transfrontière des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

La Convention Recouvrement des aliments de 2007 et le Protocole Obligations alimentaires de 2007 ont suscité l'intérêt de nouvelles Parties contractantes tout au long de l'année. Les Philippines ont signé la Convention en février, l'ont ratifiée en juin et ont été témoins de son entrée en vigueur en octobre. En mars, l'Équateur a signé puis ratifié la Convention et le Protocole, dont l'entrée en vigueur est intervenue en juillet. En août, l'Ukraine a ratifié le Protocole, qui est entré en vigueur en décembre. Enfin, en

novembre, le Botswana a adhéré à la Convention, qui devrait entrer en vigueur en novembre 2023. Avec ces adhésions et ratifications, la Convention Recouvrement des aliments de 2007 compte désormais 46 Parties contractantes, tandis que le Protocole Obligations alimentaires de 2007 en comptabilise 32.

Groupe d'experts (GE) sur les transferts internationaux d'aliments

Le GE sur les transferts internationaux d'aliments a été créé en mars 2019 à la lumière des défis persistants au transfert international fluide des versements transfrontières d'aliments, tels que les coûts de transfert élevés et d'autres difficultés de nature organisationnelle. Le GE a tenu sa troisième réunion en février, mettant ainsi un point final à l'élaboration de son rapport final dans lequel il recommande, entre autres bonnes pratiques et améliorations futures possibles, l'élimination de l'utilisation des chèques dans les transferts internationaux d'aliments, le recours à l'automatisation pour accélérer et réduire les coûts des paiements groupés et uniques, la promotion de la transparence des coûts de conversion des devises et le suivi systématique des paiements par les Autorités centrales ou d'autres entités.



Première réunion de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000



Dr. Sarah Gerling-Stock
(Allemagne), co-Présidente du
GE sur les transferts
internationaux d'aliments



M. Arnaldo José Alves Silveira
(Brésil), co-Président du GE sur
les transferts internationaux
d'aliments

CS sur la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et le Protocole Obligations alimentaires de 2007

La Première réunion de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et du Protocole Obligations alimentaires de 2007 s'est tenue en format hybride en mai.

La réunion a donné lieu à l'adoption de plus de 80 Conclusions et Recommandations, fournissant des orientations aux (futurs) Parties contractantes sur un large éventail de questions relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement pratique de ces instruments. Les délégués ont confirmé que ces instruments demeurent adaptés à leur objectif et ont discuté, entre autres, de l'accès effectif aux procédures, de la primauté du droit de l'enfant à bénéficier d'aliments sur le droit du débiteur à la protection de ses données personnelles en matière financière, de l'établissement d'aliments sans que le lien de filiation ne soit nécessairement établi, des questions de reconnaissance et d'exécution, et ont échangé leurs expériences sur l'installation et l'utilisation d'iSupport.

La CS a adopté le Rapport final du GE sur les transferts internationaux d'aliments, en soulignant que son contenu doit être interprété comme des exemples de bonnes pratiques. Elle a également passé en revue les progrès réalisés par divers GT au cours des années précédentes, en adoptant successivement : le « Rapport standard » et le « Rapport volontaire / facultatif » pour la collecte de statistiques développés par le GT sur la coopération administrative concernant la Convention Recouvrement des aliments de 2007, les Formulaires de requêtes de mesures spécifiques et de réponse développés par le GT chargé des Formulaires, et le Rapport du GT sur la loi applicable concernant le Protocole Obligations alimentaires de 2007.



Mme Floor de Jongh Bekkali (Norvège), Présidente de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et du Protocole obligations alimentaires de 2007

iSupport

Tout au long de l'année, le Bureau Permanent a continué à travailler à la maintenance et à l'amélioration d'iSupport, le système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée pour le recouvrement transfrontière d'aliments en vertu du Règlement européen de 2009 sur les aliments et de la Convention Recouvrement des aliments de 2007, ainsi que d'autres instruments internationaux et bilatéraux. De nouvelles versions du logiciel ont été publiées en mars – présentant une interface actualisée, et en novembre – prévoyant la génération du rapport statistique en vertu de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et d'un rapport actualisé sur le Règlement de l'UE. Un nouveau projet financé par l'UE, iSupport ITMF, a débuté en septembre, dans le but de mettre en œuvre des liens entre iSupport et les comptes bancaires détenus par les Autorités centrales en vue de faciliter les transferts internationaux d'aliments.



M. Paulo Jorge Gomes Gonçalves (Portugal), Président de l'organe directeur d'iSupport

Projet Filiation / Maternité de substitution



Première réunion de la CS sur le fonctionnement pratique de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et du Protocole Obligations alimentaires de 2007



Mme Joelle Schickel-Küng (Suisse), Présidente du GE sur la Filiation / Maternité de substitution

Créé en 2015, le GE sur la Filiation / Maternité de substitution s'est dernièrement attaché à cerner la possibilité de déterminer les éléments clés des options envisageables pour deux instruments juridiques contraignants distincts sur la filiation : l'un sur la filiation en général (une Convention), et l'autre sur la filiation résultant spécifiquement d'une convention de maternité de substitution à caractère international (CMSI) (un Protocole). Le GE a travaillé en partant du principe que l'objectif de tout nouvel instrument serait d'améliorer la prévisibilité, la sécurité et la continuité de la filiation en situation internationale pour toutes les personnes concernées, en tenant compte de leurs droits humains, y compris, pour les enfants, de leurs droits consacrés dans la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* et en particulier leur droit à ce que leur intérêt supérieur soit une considération primordiale dans toutes les décisions qui les concernent.

Le GE s'est réuni à deux reprises cette année, en avril et en octobre, achevant ainsi son Rapport final. Si le GE a conclu sur la possibilité globale d'élaborer une Convention traitant de la reconnaissance de plein droit des décisions judiciaires étrangères sur l'établissement et la contestation de la filiation et des règles sur la reconnaissance de plein droit de la filiation résultant d'une CMSI établie par décision judiciaire dans un Protocole, il a également identifié les principaux défis posés par cette possibilité, y compris les questions liées au champ d'application ainsi que la manière de traiter les garanties / normes dans un Protocole. Son Rapport final a été soumis au CAGP pour examen lors de sa réunion de 2023 ; réunion au cours de laquelle le CAGP prendra une décision quant aux travaux futurs possibles dans le cadre du projet Filiation / Maternité de substitution.



Réunion du GE sur la Filiation / Maternité de substitution (octobre)

Autres travaux post-conventionnels : Séminaires, conférences et formations

Dans le cadre de sa coopération continue avec le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), le Bureau Permanent a accueilli dans ses locaux, les 29 et 30 septembre, un groupe de juges, procureurs et auxiliaires de justice européens pour une visite d'étude. À cette occasion, le Bureau Permanent a proposé une formation sur diverses Conventions de la HCCH relatives au droit des enfants et de la famille, notamment les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Adoption de 1993, Protection des enfants de 1996 et Protection des adultes de 2000.

En outre, les membres du Bureau Permanent ont participé activement, en tant qu'intervenants, à divers autres événements internationaux portant sur le fonctionnement de ces Conventions, notamment à la suite de la série de séminaires de formation sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, organisée par la Fondation allemande pour la coopération juridique internationale (IRZ) et le ministère de l'Éducation et des Sciences de la République du Kazakhstan, et aux ateliers organisés par le Conseil national de la justice (CNJ) du Brésil à l'intention des juges fédéraux brésiliens. Le Bureau Permanent a également participé et co-organisé des événements avec des universitaires, tels que le Séminaire international sur la Convention Protection des enfants de 1996 avec l'Université Bilgi d'Istanbul en Turquie, et des ateliers avec des étudiants de l'Université de Kyushu au Japon sur les Conventions de la HCCH relatives aux enfants.

Dans le cas de la Convention Adoption de 1993, les membres du Bureau Permanent ont participé à des conférences organisées par les Autorités centrales française et italienne, par EurAdopt et par *Child Identity Protection* (CHIP). Le Bureau Permanent a fait la promotion de la Convention Protection des adultes de 2000 à l'occasion de webinaires organisés par l'Institut de droit européen, de la 32^e Conférence des notaires européens, d'un Colloque organisé par la Présidence française de l'Union européenne sur « Les professionnels face aux enjeux de la protection européenne et internationale des adultes vulnérables », et d'un Atelier sur la protection transfrontière des adultes vulnérables, dont la Présidence tchèque de l'Union européenne en était l'hôte.

Enfin, concernant le projet Filiation / Maternité de substitution, le Bureau Permanent a participé à des événements organisés par le Parlement européen et la Commission internationale de l'état civil.



Mme Raquel Salinas Peixoto, Collaboratrice juridique à la HCCH, lors d'un atelier organisé par le Conseil national de la justice du Brésil



Dr. Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la HCCH, à un séminaire de formation organisé par l'IRZ et le ministère de l'Éducation et des Sciences du Kazakhstan



Le Bureau Permanent a entrepris la mise à jour du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification* et du *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves* en vue de la publication de leur cinquième édition respective. La nouvelle édition du Manuel Preuves intégrera le texte du Guide de bonnes pratiques sur l'utilisation de la liaison vidéo, publié en 2020, de sorte à regrouper les informations pratiques relatives à la Convention Preuves de 1970 dans un seul et même Manuel.

La Convention Accès à la justice de 1980 garantit que les ressortissants ou les résidents habituels d'une Partie contractante à la Convention ont accès à la justice dans toutes les Parties contractantes à la Convention sur une base non discriminatoire.

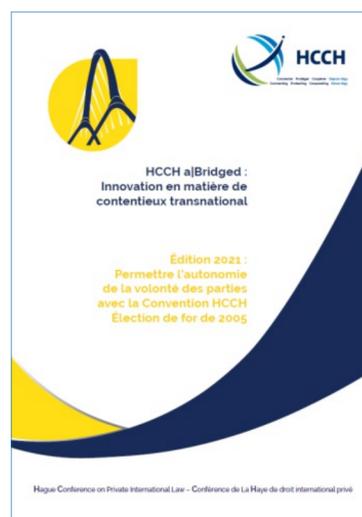
Convention Élection de for de 2005

La Convention Élection de for de 2005 vise à assurer l'efficacité des accords d'élection de for, ou « clauses attributives de juridiction », entre les parties à des transactions commerciales internationales.

HCCH a|Bridged – Édition 2021 : Publication consécutive à l'événement

En mars, le Bureau Permanent a fait paraître la publication consécutive à l'événement de l'Édition 2021 HCCH a|Bridged, événement tenu en ligne qui était consacré aux questions contemporaines relatives à l'application de la Convention Élection de for de 2005, y compris la promotion de l'autonomie de la volonté des parties.

La publication contient des contributions écrites des intervenants à l'événement et résume les principaux résultats des sessions. Parmi les contributions figurait une allocution du Professeur Trevor Hartley, co-auteur du *Rapport explicatif sur la Convention Élection de for de 2005*, suivie de deux panels de discussion. Le premier panel, composé de juges d'États et de territoires de droit civil et de *common law*, s'est concentré sur les discussions politiques concernant les avantages liés à l'adhésion à la Convention pour les États, et le deuxième panel, composé d'avocats et d'universitaires d'Amérique latine et des Caraïbes, a discuté des avantages de la Convention pour les entreprises et, par extension, les praticiens.



La Convention Jugements de 2019 facilite la circulation internationale effective des jugements en matière civile ou commerciale.

Convention Jugements de 2019

Nouvelles Parties contractantes et entrée en vigueur prochaine, le 1 septembre 2023

En août, l'Union européenne (UE) a déposé son instrument d'adhésion à la Convention Jugements de 2019, devenant ainsi sa première Partie contractante. Suite à cette adhésion, tous les États membres de l'UE (à l'exception du Danemark) seront liés par la Convention. Le même jour, l'Ukraine a déposé son instrument de ratification, devenant ainsi la deuxième Partie contractante à la Convention.

En raison de ces adhésions, et conformément à l'article 28(1) de la Convention, la Convention Jugements de 2019 entrera en vigueur le premier septembre 2023, soit un peu plus de quatre ans après son adoption le 2 juillet 2019.



L'UE et l'Ukraine deviennent Parties contractantes à la Convention Jugements de 2019

Accroître la sensibilisation à la Convention

En prévision de son entrée en vigueur imminente, le Bureau Permanent a continué en 2022 à promouvoir la Convention Jugements de 2019 et à assurer sa mise en œuvre et son fonctionnement efficaces par le biais d'une variété d'activités différentes. Citons à titre d'exemple les activités organisées dans le cadre du partenariat continu du Bureau Permanent avec la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)*, qui est financée par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), et par le Centre de coopération juridique internationale (CILC), qui est lui-même financé par le ministère néerlandais des Affaires étrangères. Ce partenariat, qui vise à aider les États d'Europe du Sud-Est (ESE) à promouvoir la Convention Jugements de 2019, a donné lieu à l'organisation de six séminaires en ligne sur l'exécution transfrontière des jugements étrangers en ESE, à la publication du livre intitulé « *Cross-border Recognition and Enforcement of Foreign Judicial Decisions in SEE and Perspectives of HCCH 2019 Convention Judgments* », et à la traduction du Rapport explicatif sur la Convention Jugements de 2019 en albanais, macédonien et bosniaque-serbe-monténégrin.

Le texte de la Convention Jugements de 2019 a également été traduit en plusieurs langues, et est désormais disponible en albanais, arabe, bosniaque-serbe-monténégrin, toutes les langues de l'UE, macédonien, russe et ukrainien.

Projet sur la compétence



Prof. Keisuke Takeshita (Japon),
Président du GT sur les
questions relatives au
contentieux transnational en
matière civile ou commerciale

Le projet sur la compétence relève du projet initial sur les jugements, qui a constitué un axe majeur du travail normatif de la HCCH visant à traiter deux aspects essentiels du DIP en matière de contentieux civil ou commercial transnational : la compétence internationale des tribunaux et la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers. Sous les auspices du projet Jugements, la HCCH a négocié et conclu avec succès la Convention Élection de for de 2005 et la Convention Jugements de 2019.

La HCCH poursuit désormais l'étude des questions liées à la compétence des tribunaux en matière de contentieux civil ou commercial transnational, notamment la manière dont des règles harmonisées en matière de contentieux transnational pourraient réduire le risque de procédures parallèles dans plusieurs États.

Le GT sur les questions relatives à la compétence en matière de contentieux civil ou commercial transnational, créé en 2021 et présidé par le Professeur Keisuke Takeshita (Japon), s'est réuni à deux reprises cette année, en février et en septembre. Conformément à son mandat, le GT a progressé dans l'élaboration de projets de dispositions sur les procédures parallèles en matière civile ou commerciale, qui peuvent se produire lorsque des procédures distinctes sont engagées devant les tribunaux de différents États. Les projets de dispositions et d'autres documents produits et discutés par le GT serviront de point de départ aux réflexions et décisions futures concernant le type et le champ d'application d'un éventuel nouvel instrument réglementant ces questions. Le GT se réunira à nouveau en février 2023 et fera rapport au CAGP lors de sa réunion de mars 2023.



Réunion du GT sur la compétence (septembre)

Projet Touristes et visiteurs (RLL)

Le projet Touristes et visiteurs (RLL) visait à explorer si le DIP pouvait contribuer à assurer la protection et un accès adéquat à la justice pour les touristes et visiteurs internationaux. À cette fin, le GE sur le projet Touristes et visiteurs (RLL) s'est réuni à trois reprises entre 2018 et 2020, pour aboutir en 2021 à la présentation de son rapport final au CAGP, qui recommandait l'élaboration d'un guide destiné aux touristes et visiteurs internationaux.

En mars, le CAGP a approuvé le *Guide pratique sur l'accès à la justice pour les touristes et visiteurs internationaux*, sous réserve de modifications rédactionnelles, en vue de sa publication sur le site web de la HCCH. Élaboré par le GE, le Guide pratique est destiné à venir en aide aux touristes internationaux et aux visiteurs d'États étrangers qui cherchent à accéder à la justice pour des différends découlant de leur expérience touristique. Le Guide pratique renseigne sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges qui peuvent être disponibles et sur les instruments de la HCCH qui peuvent être pertinents dans certains cas. Il sera publié sur le site web de la HCCH au début de l'année 2023.



Autres travaux post-conventionnels : Séminaires, conférences et formations

Le Bureau Permanent s'efforce de réaliser des travaux post-conventionnels axés sur les Conventions portant sur le contentieux transnational et sur la Convention Apostille de 1961 en tant qu'ensemble et, selon les besoins des parties prenantes concernées, ces instruments sont également promus conjointement ou individuellement. Par exemple, en 2022, le Bureau Permanent et l'*Asian Business Law Institute* (ABLI) ont co-organisé un webinaire en ligne sur le thème « Résolution des litiges commerciaux transfrontières - Conventions Élection de for de 2005 et Jugements de 2019 », en s'appuyant sur le succès du webinaire conjoint HCCH-ABLI organisé en 2021 sur la Convention Preuves de 1970. Le Bureau Permanent a également soutenu et participé à la conférence « *Conference on Conflicts of Jurisdiction* », co-organisée par le *Journal of Private International Law* et la *Singapore Management University*. Conjointement avec la GIZ et le CILC, avec le concours de l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ), un Forum régional de haut niveau, intitulé « Convention HCCH Jugements de 2019 : Perspectives pour les Balkans occidentaux », a été organisé à Skopje (Macédoine du Nord). Ont participé au Forum des représentants des ministères de la Justice, des ministères des Affaires étrangères, des institutions de formation judiciaire, des chambres d'huissiers de justice, ainsi que des experts du droit, provenant des États et territoires des Balkans occidentaux. Une vidéo promotionnelle du Forum a été produite et diffusée par le biais d'un certain nombre de médias sociaux.



Dr. Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la HCCH, au Forum régional « Convention Jugements 2019 de la HCCH : Perspectives pour les Balkans occidentaux »

- L'économie numérique donne lieu à un certain nombre de questions de DIP qui pourraient bénéficier d'éventuels travaux futurs, notamment sur les questions de compétence, de loi applicable, d'élection de for, d'autonomie de la volonté des parties, de reconnaissance et d'exécution, et de mécanismes de coopération internationale.
- Le concept de *situs* pose actuellement des difficultés pour un cadre de DIP concernant les actifs numériques, car il semble difficile d'un point de vue technique et juridique d'identifier le lieu dans lequel se trouvent les actifs. En outre, le pseudonymat des utilisateurs et la nature immatérielle des actifs numériques rendent difficile l'identification des facteurs de rattachement pertinents.



Session sur le rôle des Principes de la HCCH dans le règlement des différends commerciaux internationaux (Conférence CODIFI de la HCCH)

- Du point de vue du DIP, l'utilisation et l'approche actuelles des actifs numériques présentent des caractéristiques de conception uniques qui rendent difficile l'application des facteurs de rattachement traditionnels. Il est possible cependant que des développements ultérieurs nécessitent de reconsidérer cette hypothèse. Citons par exemple les actifs numériques liés à des valeurs mobilières, les jetons sociaux, communautaires et de réputation, ainsi que d'autres actifs liés, où il peut y avoir un certain degré d'identification des parties aux transactions afin que l'émetteur puisse identifier les actionnaires de l'actif.
- Outre le défi fondamental que représente l'identification de la loi applicable et de la compétence en matière d'actifs, de systèmes et transactions de TRD, l'insolvabilité des plateformes de TRD et des détenteurs d'actifs soulève d'autres défis aux dimensions transfrontières – par exemple, les effets sur les tiers de l'insolvabilité des fournisseurs de services d'actifs numériques et la caractérisation des actifs numériques en tant que biens aux fins d'une procédure d'insolvabilité.



Session d'ouverture tripartite : Chefs de la HCCH, de la CNUDCI et d'UNIDROIT (Conférence CODIFI de la HCCH)



Économie numérique : Facilité de conception simultanée (Conférence CODIFI de la HCCH)

- Les monnaies numériques de banques centrales (MNBC) et les organisations autonomes décentralisées (DAO) soulèvent des questions supplémentaires en matière de DIP, notamment, pour les MNBC, la reconnaissance et l'exécution des jugements dans les systèmes de MNBC, la compétence à l'égard des intermédiaires et l'interopérabilité avec les systèmes financiers existants, et pour les DAO, la question de savoir si les DAO réglementées peuvent être reconnues dans d'autres États, si les DAO non réglementées ont une existence légale dans les juridictions des États et quelle loi pourrait être applicable à une DAO non réglementée.
- Les Principes de 2015 pourraient être pertinents pour la croissance de l'économie numérique. La clarté sur le choix de la loi serait cruciale dans le contexte numérique, car le choix des parties serait une considération importante lorsque les circonstances pourraient rendre difficile la localisation des contrats dans un État.
- La Convention Titres de 2006 présente des avantages tant pour les États que pour les institutions financières, notamment une plus grande sécurité en cas de faillite ou d'insolvabilité d'une contrepartie et la possibilité d'utiliser diverses stratégies financières et contrats de garantie. Elle peut avoir un rôle à jouer dans le monde de la TRD, de la chaîne de blocs et de la tokenisation, et peut être pertinente pour résoudre les questions relatives à la loi applicable et à la compétence avec la détention et l'échange de MNBC.
- La Convention Trusts de 1985 reste particulièrement pertinente pour les États et territoires ne disposant pas d'un cadre pour l'institution de trusts. Depuis sa conclusion, des institutions analogues aux trusts se sont de plus en plus développées dans les États et territoires de droit civil et, plus récemment, dans les traditions juridiques islamiques, et sous la forme de DAO.

Rayonnement & coopération institutionnelle

Coopération avec l'**Union européenne** en ce qui concerne iSupport, système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée pour le recouvrement transfrontière d'aliments en vertu du Règlement européen sur les aliments de 2009 et de la Convention Recouvrement des aliments de 2007, l'élaboration ou la modernisation des Profils d'États électroniques portant sur plusieurs Conventions de la HCCH, ainsi qu'en ce qui concerne la traduction des principales publications de la HCCH dans les langues de l'UE.



Participation au *Just Peace Month*, organisé par la municipalité de La Haye et le *Hague Humanity Hub*, notamment par l'organisation de la Journée Portes Ouvertes de la HCCH, la participation à la visite guidée et à l'événement sur les carrières de *Just Peace*, tous ouverts au grand public.

Coopération avec la **Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)** pour l'organisation du « Forum régional - Convention Jugements HCCH de 2019 : Perspectives pour les Balkans occidentaux ».



Coopération à long terme avec l'**Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)** et la **Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)**, organisations sœurs de la HCCH, sur un large éventail de questions transversales.



Coopération avec l'**Union internationale des huissiers de justice (UIHJ)** pour la promotion de la Convention Notification de 1965 et participation à la célébration de son 70^e anniversaire.

Coopération avec l'**Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)** pour renforcer l'usage de la langue française au sein de la HCCH.



Coopération avec l'**Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)** sur l'interaction entre le droit international privé et la propriété intellectuelle.



Coopération avec l'**Association américaine de droit international privé (ASADIP)**, notamment par la participation à la conférence annuelle de l'ASADIP et à la réunion des forums internationaux sur le droit international privé.



Coopération avec l'**Asian-African Legal Consultative Organization (AALCO)**, notamment pour l'organisation d'un webinaire conjoint sur le thème « La HCCH et la Convention Apostille : Explorer les avantages pour les membres de l'AALCO ».

Coopération avec le **Département de droit international de l'Organisation des États américains (OEA)** pour l'organisation d'une réunion conjointe avec les conseillers juridiques sur le DIP des États membres de l'OEA, afin de présenter pour discussion et retour d'information les travaux en cours dans ce domaine par le Comité juridique interaméricain (CJI) et la HCCH.



Coopération avec l'**Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)**, notamment par la participation au Forum juridique de l'ASEAN 2022.



Coopération avec le **ministère des Affaires étrangères**, la **Cour suprême et l'Académie judiciaire des Philippines**, ainsi qu'avec le **Collège de droit de l'Université des Philippines**, pour l'organisation de la Semaine Asie-Pacifique 2022 de la HCCH.



Coopération avec la **Caribbean Community (CARICOM)**, entre autres par la participation à la Commission des affaires juridiques qui présente les quatre Conventions de la HCCH relatives aux enfants aux procureurs généraux des Membres de la CARICOM.

Coopération avec l'**Asian Business Law Institute (ABLI)**, notamment pour l'organisation d'un webinaire conjoint sur le thème « Résolution des litiges commerciaux transfrontières - Conventions HCCH Élection de for de 2005 et Jugements de 2019 ».

Coopération avec l'**UNICEF** sur les questions de droit de la famille et de la protection des enfants relevant de la Convention Protection des enfants de 1996.



Coopération avec le **Journal of Private International Law et la Singapore Management University** pour l'organisation de la Conférence sur les conflits de juridiction.



Coopération avec le **Système d'intégration centraméricain (SICA)** dans les domaines de la coopération et de l'intégration juridiques internationales, qui a abouti, entre autres, à la conclusion d'un accord de coopération entre les deux organisations.



Coopération avec l'**Organisation internationale de droit du développement (OIDD)** se traduisant, entre autres, par la conclusion d'un accord de coopération entre les deux organisations et la préparation d'activités promotionnelles conjointes en 2023.



Rayonnement régional

En tant qu'organisation intergouvernementale à caractère universel, la HCCH cherche à inclure toutes les régions du monde dans ses travaux normatifs et non normatifs. Ses bureaux régionaux – le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) – se sont avérés essentiels à cet égard, dès lors qu'ils permettent de renforcer le dialogue avec leurs régions respectives et de prodiguer des services post-conventionnels adaptés aux besoins régionaux. Cette section présente une sélection des nombreux points forts du BRAP et du BRALC en 2022.

10^e Anniversaire du BRAP

Le BRAP a célébré son 10^e anniversaire le 13 décembre 2022, une étape importante pour le plus jeune des deux bureaux régionaux de la HCCH.

Le BRAP a officiellement ouvert ses portes dans la RAS de Hong Kong le 13 décembre 2012. À cette date, la HCCH a signé son Accord de Pays Hôte avec le Gouvernement de la République populaire de Chine, qui depuis lors a généreusement soutenu les activités du BRAP par le biais de multiples contributions volontaires.

En avril 2013, peu de temps après l'ouverture du bureau, le Professeur Anselmo Reyes a assumé le rôle de Représentant pour l'Asie et le Pacifique, succédant à l'Honorable juge Michael J. Hartmann. Le Professeur Reyes a été remplacé à ce poste par M. Frank Poon, qui a occupé la fonction de Représentant d'août 2017 à juillet 2020. Depuis lors, le BRAP est dirigé par le Professeur Yun Zhao, Représentant pour l'Asie et le Pacifique, actuellement secondé par M. Levi Gao, Collaborateur juridique détaché, et par Mme Alix Ng, Chef de bureau.



De gauche à droite : M. Levi Gao, Collaborateur juridique au BRAP (en détachement), Prof. Yun Zhao, Représentant du BRAP, Dr. Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la HCCH, et Mme Alix Ng, Chef de bureau au BRAP

Dans le cadre des célébrations de son 10^e anniversaire, le BRAP a accueilli en novembre l'atelier intitulé « Les Conventions de la HCCH facilitant le contentieux transnational en matière civile ou commerciale », qui s'est tenu lors de la Semaine juridique de Hong Kong 2022 en partenariat avec le ministère de la Justice du Gouvernement de la RAS de Hong Kong. Peu après la tenue de l'atelier, le Gouvernement de la République populaire de Chine a exprimé son intention de renouveler son soutien financier aux activités du BRAP pour trois années supplémentaires, à savoir jusqu'en 2026.

Grâce à ce soutien renouvelé, le BRAP continuera à jouer un rôle essentiel dans le renforcement de l'inclusivité de la HCCH et dans l'accroissement de la visibilité, des capacités et de la pertinence de la HCCH dans la région pour les années à venir.



Atelier du BRAP « Les Conventions de la HCCH facilitant le contentieux transnational en matière civile ou commerciale »



Semaine Asie-Pacifique de la HCCH

Cette année a été marquée par le retour tant attendu de la Semaine Asie-Pacifique de la HCCH, accueillie par le Gouvernement des Philippines du 18 au 20 octobre à Manille. Sa précédente édition, dont la République de Corée en était l'hôte, s'était tenue cinq ans auparavant, en 2017.

La Semaine Asie-Pacifique 2022 de la HCCH a servi de forum pour l'échange d'idées et de points de vue provenant de toute la région Asie-Pacifique sur certaines des Conventions et instruments les plus importants de la HCCH, ainsi que sur les projets normatifs en cours et les travaux futurs qui pourraient être menés par la HCCH. La Conférence a été suivie par plus de 450 participants, en personne et en ligne, représentant les autorités gouvernementales et judiciaires, les institutions académiques, la société civile et le secteur privé.

À l'issue de la cérémonie d'ouverture, le premier jour de la Conférence a été consacré à une session d'introduction intitulée « La HCCH : avantages de l'adhésion et Conventions clés ». Au cours de la deuxième journée, les discussions ont porté sur la Convention Apostille de 1961 et sur certains des instruments clés de la HCCH dans le domaine du contentieux transnational, en matinée, et sur les instruments clés dans le domaine du droit international de la famille et de la protection des enfants, l'après-midi. Enfin, le troisième jour a été consacré à des discussions portant sur les Principes de 2015 sur le choix de la loi applicable et les Projets sur la compétence et l'économie numérique. Au total, 10 sessions ont été organisées, auxquelles ont participé des intervenants venus d'Australie, des États-Unis d'Amérique, d'Indonésie, d'Israël, du Japon, de Mongolie, de Nouvelle-Zélande, de la République populaire de Chine, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de Thaïlande, du Vietnam et de la HCCH.

Dans leur déclaration finale, les participants à la Conférence ont encouragé tous les États, y compris ceux de la région Asie-Pacifique, à devenir Membres de la HCCH et à envisager de devenir Parties aux Conventions et instruments de la HCCH, précisant que des cadres juridiques solides contribuent à favoriser le développement économique et social, à encourager le commerce et les investissements, à faciliter l'intégration économique et à améliorer l'accès à la justice.



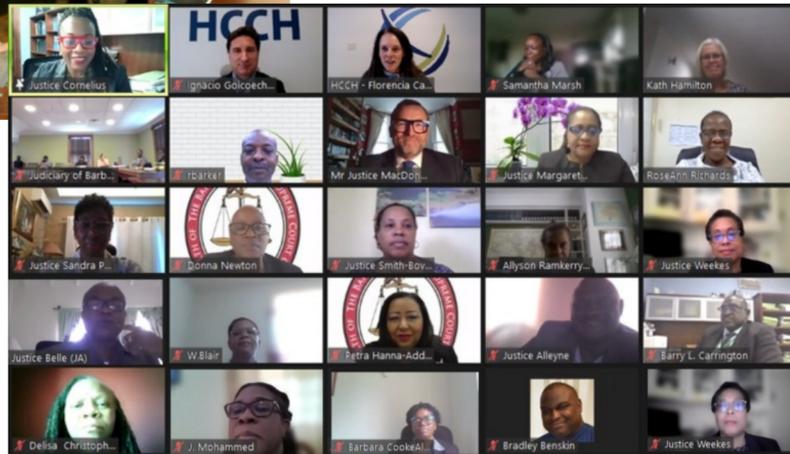
Formations judiciaires en Amérique latine et dans les Caraïbes

Afin de s'assurer que le plus grand nombre de personnes puisse bénéficier des avantages des Conventions et instruments de la HCCH, le BRALC consacre beaucoup de temps et de ressources à la promotion de l'interprétation et de l'application correctes et uniformes de ces Conventions et instruments dans toutes les Parties contractantes, ainsi qu'au renforcement des systèmes de coopération judiciaire transfrontière qu'ils établissent. Une pièce importante de ce puzzle est l'engagement du BRALC avec les magistrats d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment par le biais de formations judiciaires.

En 2022, sept formations judiciaires ont été co-organisées par le BRALC en Amérique latine et dans les Caraïbes à la demande des Parties contractantes et avec leur étroite collaboration, couvrant entre autres les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980, Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007. Les formations se sont tenues en Bolivie (juin), à Trinité-et-Tobago (septembre), au Honduras (octobre), au Paraguay (octobre) et en Équateur (décembre), ainsi qu'en ligne, en juillet (formation co-organisée par la Jamaïque) et en septembre (formation co-organisée par la Barbade). Plus de 800 juges et autres fonctionnaires des Bahamas, de la Barbade, du Belize, des Bermudes, de la Bolivie, de Curaçao, de l'Équateur, de la Guyane, du Honduras, de la Jamaïque, du Paraguay, du Suriname et de Trinité-et-Tobago ont pris collectivement part à ces formations.



Formation judiciaire portant sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 à Trinité-et-Tobago



Formation judiciaire portant sur les Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 à la Barbade

La participation de représentants du RIJH et d'Autorités centrales du monde entier en tant que modérateurs et / ou intervenants pour chacune des formations a enrichi les discussions, en apportant un éclairage sur leur expérience pratique du fonctionnement des Conventions de la HCCH et sur les rôles respectifs du pouvoir judiciaire et des Autorités centrales. Les participants ont convenu de l'importance de travailler en étroite coordination avec les autres États et territoires de la région, notamment par le biais de leurs Autorités centrales respectives dans le cadre de ces Conventions.

Engagement du BRALC avec le secteur académique



M. Ignacio Goicoechea, Représentant du BRALC, et Mme Florencia Castro, Coordinatrice juridique et du bureau du BRALC

L'engagement continu de BRALC avec les universitaires d'Amérique latine et des Caraïbes continue d'être une source de connaissances et d'inspiration mutuellement bénéfique.

La collaboration du BRALC avec une équipe de professeurs de DIP, de jeunes avocats et d'étudiants en droit, coordonnée par le Professeur Nieve Rubaja (Université de Buenos Aires), sur l'expansion d'INCADAT en est un excellent exemple. Tout au long de l'année, l'équipe du Professeur Rubaja a poursuivi la préparation des résumés de décisions relatives à l'enlèvement d'enfants dans toute la région, en organisant des réunions mensuelles pour discuter de la jurisprudence et de sujets spécifiques d'interprétation et d'application de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Leurs contributions se sont avérées essentielles pour le BRALC qui s'efforce de s'assurer qu'INCADAT continue à

fournir aux utilisateurs des informations complètes et à jour, en plusieurs langues, sur l'application de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes. À cet égard, le Bureau Permanent demeure très reconnaissant pour les contributions du Professeur Nieve Rubaja, du Professeur Emilia Gortari, et de leur équipe : Sofia Aldana Ansalone, Mariano Miranda da Cruz, Romina Martín, Josefina Ordenavia, Natalia Belen Petz, Antonela Rojas, Martina Traverso, Daniela Agustina Vuchich, Valentina Romina Esperanza et Catalina Comte.

La collaboration du BRALC avec le secteur universitaire a également permis d'inclure davantage les hispanophones du monde entier dans les travaux de la HCCH, notamment par la traduction en espagnol des publications, documents et autres matériels de la HCCH. Tout au long de l'année, le BRALC a travaillé en étroite collaboration avec des étudiants en traduction de l'Université de Belgrano et de l'Université catholique pontificale d'Argentine afin de s'assurer que les principaux documents produits par la HCCH en anglais et en français sont également disponibles en espagnol, notamment les Questionnaires en prévision de la CS sur les Conventions Notification 1965, Preuves 1970 et Accès à la justice de 1980, les Conclusions et Recommandations de la CS sur la Convention Recouvrement des aliments 2007, le Cadre stratégique de la HCCH pour l'assistance post-conventionnelle, et plus de 140 résumés INCADAT. En vue de consolider son programme de stages en traduction, le BRALC a signé en 2022 un nouveau protocole d'accord avec l'Université catholique pontificale d'Argentine.

Enfin, en mai et juin, le BRALC a eu le plaisir d'organiser deux réunions d'associations académiques de la région impliquées dans le DIP, dans le but d'assurer une plus grande coordination de leurs programmes d'activités respectifs, ainsi que de s'associer à l'Université Torcuato Di Tella pour l'organisation d'un événement en format hybride visant à faire connaître la Convention Jugements de 2019 en Amérique latine et dans les Caraïbes.



Conférence à l'Institut Diplomatique Docteur José Gustavo Herrero au El Salvador



HCCH - Bureau Permanent

6b, Churchillplein
2517 JW La Haye
Pays-Bas

Tél. : +31 70 363 3303
Fax : +31 70 360 4867
Courriel : secretariat@hcch.net
Site web : www.hcch.net

Auteur : HCCH

Copyright © 2023 HCCH

Tous droits réservés

Crédits photos :
- Hester Dijkstra
- Adobe Stock
- Sicco van Grieken

ISBN 978-90-83248-18-9